

Commune de Mauges-sur-Loire

Procès-verbal du 18 janvier 2016

L'an deux mille seize, le lundi dix-huit du mois de janvier, à vingt heures trente, le Conseil municipal de la commune de Mauges-sur-Loire s'est réuni au Centre socio-culturel de la Girauderie, salle Pommeria, rue de la Girauderie à la Pommeraye, sur la convocation qui leur a été adressée par M. BOURGET Jean-Claude, Maire de la commune de Mauges-sur-Loire, le mardi douze janvier, deux mille seize.

Etaient présents, Mesdames et Messieurs :

Nom/Prémon	Commune déléguée	Présents	Excusés	Pouvoirs à
ALBERT Rémi	BEAUSSE	✓		
ALLARD Caroline	BEAUSSE		☒	
AUBRON Angélique	BEAUSSE	✓		
CHAUVAT Alexandre	BEAUSSE	✓		
DEDENYS Sophie	BEAUSSE	✓		
GAIGARD Tatiana	BEAUSSE	✓		
GUEMARD Franck	BEAUSSE		☒	MALINGE Bernard
MALINGE Bernard	BEAUSSE	✓		
PINARD Xavier	BEAUSSE	✓		
ROUILLER Teddy	BEAUSSE		☒	
BORE Alain	BOTZ-EN-MAUGES	✓		
BRAULT Georges	BOTZ-EN-MAUGES	✓		
BRIAND Jean-François	BOTZ-EN-MAUGES	✓		
BRUNEAU Denis	BOTZ-EN-MAUGES	✓		
GODARD Evelyne	BOTZ-EN-MAUGES	✓		
GODARD Marina	BOTZ-EN-MAUGES	✓		
LE FLOCH Lydia	BOTZ-EN-MAUGES	✓		
LE GAL Marie	BOTZ-EN-MAUGES	✓		
PASQUIER Catherine	BOTZ-EN-MAUGES	✓		
PINEAU Pierre-Emmanuel	BOTZ-EN-MAUGES	✓		
THARREAU Georges	BOTZ-EN-MAUGES	✓		
TRICOIRE Gérard	BOTZ-EN-MAUGES		☒	
VAILLANT Denis	BOTZ-EN-MAUGES	✓		
BESNARD André	BOURGNEUF en MAUGES	✓		
BOSSÉ Marie-Thérèse	BOURGNEUF en MAUGES	✓		
BOURIGAULT André	BOURGNEUF en MAUGES	✓		
BUREAU Maurice	BOURGNEUF en MAUGES		☒	
DAVIAU Yves	BOURGNEUF en MAUGES	✓		
DILÉ Marie	BOURGNEUF en MAUGES	✓		
GELINEAU Jessie	BOURGNEUF en MAUGES		☒	
GRIMAUD Denis	BOURGNEUF en MAUGES	✓		
LENOBLE Jean-François	BOURGNEUF en MAUGES		☒	
PINEAU Dominique	BOURGNEUF en MAUGES	✓		

PINEAU Marie-Claire	BOURGNEUF en MAUGES		☒	BOSSE Marie-Thérèse
POITEVIN Solenne	BOURGNEUF en MAUGES		☒	
RÉTHORÉ Jacques	BOURGNEUF en MAUGES	✓		
SECHER Catherine	BOURGNEUF en MAUGES	✓		
THIBAUT Claudie	BOURGNEUF en MAUGES		☒	
ABELARD Anne-Françoise	LA POMMERAYE	✓		
BECOT Ambroise	LA POMMERAYE	✓		
BORDIER François	LA POMMERAYE	✓		
BORE Bernadette	LA POMMERAYE	✓		
BOUTERAON Marie-Thérèse	LA POMMERAYE	✓		
BRACH Marina	LA POMMERAYE		☒	DROUET Sabrina
BRETAULT Jean-Marie	LA POMMERAYE	✓		
BRETAULT Valérie	LA POMMERAYE		☒	
BRUNET Fabienne	LA POMMERAYE	✓		
CHAMPION Gérard	LA POMMERAYE	✓		
CHIRON Marie-Jeanne	LA POMMERAYE	✓		
COMMUNAL Sylvie	LA POMMERAYE		☒	LEBLANC Francesca
COSNEAU François	LA POMMERAYE		☒	
DAVID Alain	LA POMMERAYE	✓		
DROUET Sabrina	LA POMMERAYE	✓		
EUDE Jean-Marc	LA POMMERAYE	✓		
FOUCHER Bruno	LA POMMERAYE		☒	GRIMAUT André
GRIMAUT André	LA POMMERAYE	✓		
JOLLIVET Jean-Claude	LA POMMERAYE	✓		
LANTOINE François-Xavier	LA POMMERAYE	✓		
LEBLANC Francesca	LA POMMERAYE	✓		
MOREAU Louis	LA POMMERAYE	✓		
ROULIER Nelly	LA POMMERAYE	✓		
ROULLIER Henri	LA POMMERAYE	✓		
ROUSSEAU Valérie	LA POMMERAYE	✓		
TURGIS Béatrice	LA POMMERAYE	✓		
AUBERT Séverine	LA-CHAPELLE-ST-FLORENT	✓		
BESNARD Monique	LA-CHAPELLE-ST-FLORENT		☒	BOISDRON Henri
BLAIN Pierre-Yves	LA-CHAPELLE-ST-FLORENT	✓		
BLOUT Marion	LA-CHAPELLE-ST-FLORENT	✓		
BOISDRON Henri	LA-CHAPELLE-ST-FLORENT	✓		
BOURGET Jacky	LA-CHAPELLE-ST-FLORENT	✓		
BOURGET Jean-Claude	LA-CHAPELLE-ST-FLORENT	✓		
CHAUVIN Luc	LA-CHAPELLE-ST-FLORENT	✓		
GRASSET Céline	LA-CHAPELLE-ST-FLORENT	✓		
GRIMAUT Marylène	LA-CHAPELLE-ST-FLORENT	✓		
GUERY Jean-Yves	LA-CHAPELLE-ST-FLORENT	✓		
HAUGOMAT Christine	LA-CHAPELLE-ST-FLORENT		☒	GRASSET Céline
PASTRE Franck	LA-CHAPELLE-ST-FLORENT	✓		
RETAILLEAU Jean-Paul	LA-CHAPELLE-ST-FLORENT	✓		
ROBERTON Corinne	LA-CHAPELLE-ST-FLORENT		☒	BLOUT Marion
ALBOUY Eric	LE MARILLAIS		☒	MARTEAU Dany

AUVRAY Dominique	LE MARILLAIS	✓		
BORE Christian	LE MARILLAIS		☒	GABORY Gaetane
CHAULOUX Huguette	LE MARILLAIS	✓		
CHAUVIN Antoine	LE MARILLAIS		☒	RAIMBAULT Denis
DUPAS Marie-Emmanuelle	LE MARILLAIS		☒	
GABORY Gaëtane	LE MARILLAIS	✓		
GABORY Virginie	LE MARILLAIS		☒	
GARCIAU Gabriel	LE MARILLAIS	✓		
GUERIF Malika	LE MARILLAIS		☒	AUVRAY Dominique
GUERIF Sylvaine	LE MARILLAIS		☒	GARCIAU Gabriel
GUICHARD Josiane	LE MARILLAIS		☒	CHAULOUX Huguette
GUILBAULT Gaylord	LE MARILLAIS		☒	
MARTEAU Dany	LE MARILLAIS	✓		
RAIMBAULT Denis	LE MARILLAIS	✓		
BLON Jean-Claude	LE MESNIL-EN-VALLEE	✓		
BLOND Yves	LE MESNIL-EN-VALLEE	✓		
BOULET-GERCOURT Maryse	LE MESNIL-EN-VALLEE	✓		
CHATAIGNER Patrice	LE MESNIL-EN-VALLEE	✓		
CHEIGNON Alain	LE MESNIL-EN-VALLEE	✓		
DELANOUE Serge	LE MESNIL-EN-VALLEE	✓		
DEMANGE Sophie	LE MESNIL-EN-VALLEE	✓		
DEROUE Fabienne	LE MESNIL-EN-VALLEE	✓		
FRIBAULT Laurence	LE MESNIL-EN-VALLEE		☒	
JALLADEAU Elodie	LE MESNIL-EN-VALLEE	✓		
LAUNAY Philippe	LE MESNIL-EN-VALLEE	✓		
MARCHAND Hélène	LE MESNIL-EN-VALLEE	✓		
MENARD Véronique	LE MESNIL-EN-VALLEE	✓		
PELTIER Eric	LE MESNIL-EN-VALLEE	✓		
PITON Gilles	LE MESNIL-EN-VALLEE	✓		
BELLANGER Carole	MONTJEAN-SUR-LOIRE		☒	
BELLANGER Jean-Claude	MONTJEAN-SUR-LOIRE	✓		
BERNIER Romain	MONTJEAN-SUR-LOIRE		☒	
BERTRAND Marine	MONTJEAN-SUR-LOIRE	✓		
BURGEVIN Richard	MONTJEAN-SUR-LOIRE	✓		
CAUMEL Thierry	MONTJEAN-SUR-LOIRE	✓		
DELAUNAY Jean-Marie	MONTJEAN-SUR-LOIRE		☒	CAUMEL Thierry
DESSEVRE Yvette	MONTJEAN-SUR-LOIRE		☒	
DUPIED Claudie	MONTJEAN-SUR-LOIRE	✓		
EL CHAMMAS Leïla	MONTJEAN-SUR-LOIRE	✓		
GALLARD Philippe	MONTJEAN-SUR-LOIRE	✓		
GOURDON Solène	MONTJEAN-SUR-LOIRE		☒	
GUILLEMOT Sylvie	MONTJEAN-SUR-LOIRE		☒	
JOUAN Thierry	MONTJEAN-SUR-LOIRE	✓		
LIMOUSIN Françoise	MONTJEAN-SUR-LOIRE	✓		
MAILLET Christian	MONTJEAN-SUR-LOIRE		☒	
MONFRAY Isabelle	MONTJEAN-SUR-LOIRE	✓		
OGER Dominique	MONTJEAN-SUR-LOIRE		☒	

PALAU-BENLAHSEN Élise	MONTJEAN-SUR-LOIRE	✓		
RÉTHORÉ Clarisse	MONTJEAN-SUR-LOIRE	✓		
ROCHARD Bruno	MONTJEAN-SUR-LOIRE	✓		
WAGNER Eric	MONTJEAN-SUR-LOIRE	✓		
YVON Anthony	MONTJEAN-SUR-LOIRE		☒	
ALLAIRE Magalie	SAINT-FLORENT-LE-VIEIL	✓		
ALLARD Jean-François	SAINT-FLORENT-LE-VIEIL	✓		
ANTIER Nelly	SAINT-FLORENT-LE-VIEIL		☒	
BOISELLIER Valérie	SAINT-FLORENT-LE-VIEIL	✓		
BOISTAULT Anne	SAINT-FLORENT-LE-VIEIL	✓		
BOURGEAIS Yannick	SAINT-FLORENT-LE-VIEIL	✓		
BOURGET Yvette	SAINT-FLORENT-LE-VIEIL	✓		
FILLON Françoise	SAINT-FLORENT-LE-VIEIL		☒	GOUPIL Vanessa
FRADIN Mickaël	SAINT-FLORENT-LE-VIEIL	✓		
GAUTIER Pierre	SAINT-FLORENT-LE-VIEIL	✓		
GOUPIL Vanessa	SAINT-FLORENT-LE-VIEIL	✓		
JOLIVET Christophe	SAINT-FLORENT-LE-VIEIL	✓		
LETHUILLIER DE CHARRETTE Camille	SAINT-FLORENT-LE-VIEIL		☒	
LIBEAUT Bernard	SAINT-FLORENT-LE-VIEIL	✓		
LUSSON Hélène	SAINT-FLORENT-LE-VIEIL	✓		
NEAU Michel	SAINT-FLORENT-LE-VIEIL	✓		
PALUSSIÈRE Pierre	SAINT-FLORENT-LE-VIEIL	✓		
PAPIN Stéphanie	SAINT-FLORENT-LE-VIEIL		☒	PAQUEREAU Serge
PAQUEREAU Serge	SAINT-FLORENT-LE-VIEIL	✓		
POUPARD Anne-Marie	SAINT-FLORENT-LE-VIEIL	✓		
RETAILLEAU André	SAINT-FLORENT-LE-VIEIL	✓		
SPIESSER Pierre	SAINT-FLORENT-LE-VIEIL	✓		
THIBAUT Jean-René	SAINT-FLORENT-LE-VIEIL	✓		
ANGELO Igor	SAINT-LAURENT-DE-LA-PLAINE	✓		
BABARIT Fabrice	SAINT-LAURENT-DE-LA-PLAINE		☒	
BERNIER Françoise	SAINT-LAURENT-DE-LA-PLAINE		☒	GALLET Stéphane
BILLOT Gabrielle	SAINT-LAURENT-DE-LA-PLAINE	✓		
BIOTEAU Philippe	SAINT-LAURENT-DE-LA-PLAINE	✓		
CHAUUVIGNE Caroline	SAINT-LAURENT-DE-LA-PLAINE	✓		
COURANT Donatien	SAINT-LAURENT-DE-LA-PLAINE		☒	
FOULONNEAU Patricia	SAINT-LAURENT-DE-LA-PLAINE	✓		
GALLET Stéphane	SAINT-LAURENT-DE-LA-PLAINE	✓		
GODET Christophe	SAINT-LAURENT-DE-LA-PLAINE	✓		
LHOMMEAU Lionel	SAINT-LAURENT-DE-LA-PLAINE	✓		

MESNIL Hélène	SAINT-LAURENT-DE-LA-PLAINE	✓		
ONILLON Anthony	SAINT-LAURENT-DE-LA-PLAINE	✓		
PLACAIS Céline	SAINT-LAURENT-DE-LA-PLAINE		☒	
RIMAJOU Colette	SAINT-LAURENT-DE-LA-PLAINE	✓		
VERGER Anne	SAINT-LAURENT-DE-LA-PLAINE	✓		
AUDUSSEAU Alain	SAINT-LAURENT-DU-MOTTAY	✓		
BECHEREAU Christophe	SAINT-LAURENT-DU-MOTTAY	✓		
BENOIST Alain	SAINT-LAURENT-DU-MOTTAY	✓		
BENOIST Yannick	SAINT-LAURENT-DU-MOTTAY	✓		
BOISNARD Michel	SAINT-LAURENT-DU-MOTTAY	✓		
BOISTAULT Robert	SAINT-LAURENT-DU-MOTTAY	✓		
GUENEC Séverine	SAINT-LAURENT-DU-MOTTAY	✓		
JOLIVET Fabien	SAINT-LAURENT-DU-MOTTAY	✓		
LETOURNEAU Stéphanie	SAINT-LAURENT-DU-MOTTAY	✓		
LUBINEAU Iseline	SAINT-LAURENT-DU-MOTTAY		☒	
LUSSON Damien	SAINT-LAURENT-DU-MOTTAY	✓		
MONTES Sylvie	SAINT-LAURENT-DU-MOTTAY		☒	BOISTAULT Robert
PINEAU Danielle	SAINT-LAURENT-DU-MOTTAY	✓		

Monsieur Rémi Albert a été désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire sollicite l'approbation des procès-verbaux du conseil municipal du 15 décembre 2015 et du 21 décembre 2015. Ceux-ci n'appellent aucune remarque.

Monsieur le Maire sollicite l'accord du conseil municipal pour le retrait du point 8 relatif à la composition de la commission d'attribution des places de crèche qui mérite un examen supplémentaire. Le conseil municipal approuve ce retrait.

1 – Election du Maire de la commune déléguée de La Chapelle-Saint-Florent

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2122-1 à L2122-17,
Vu la démission de Jean-Claude BOURGET, maire-délégué de La Chapelle Saint Florent,
Il s'agit de procéder à l'élection du Maire de la commune déléguée de Chapelle-Saint-Florent. Après un appel de candidatures, il est procédé au vote.

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins :156
- bulletins blancs ou nuls :16
- suffrages exprimés : 142
- majorité absolue :71

Ont obtenu :

- M. GUERY Jean-Yves : 133 voix (cent trente- trois voix)
- M. BOISDRON Henri : 6 voix (six voix)
- M. PASTRE Franck : 1 (une voix)

M. GUERY Jean-Yves ayant obtenu la majorité absolue est proclamé maire-délégué de La Chapelle-Saint-Florent.

2 - Election des adjoints de la commune déléguée de La Chapelle-Saint-Florent

Considérant que la délibération du 15 décembre a fixé à 3 le nombre d'adjoints,

Monsieur le Maire rappelle que les Adjoints au Maire sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du Conseil délégué de La Chapelle Saint Florent.

Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre de candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un.

Aussi, si après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Un appel à candidatures est effectué.

Il est constaté qu'une liste de candidats aux fonctions d'Adjoints au Maire est déposée :

Liste 1 :
BLAIN Pierre-Yves
GRASSET Céline
PASTRE Franck

Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux à passer au vote.
Chaque conseiller municipal dépose son bulletin dans l'urne.

Monsieur le Maire proclame les résultats :

- * nombre de bulletins trouvés dans l'urne :156
- * nombre de bulletins nuls ou assimilés :11
- * suffrages exprimés :145
- * majorité requise :74

La liste 1 a obtenu 145 voix

La liste 1 ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, sont proclamés Adjoints au Maire et prennent rang dans l'ordre de la liste, telle que présentée :

BLAIN Pierre-Yves

GRASSET Céline

PASTRE Franck

Finances

3 - Détermination du nombre d'adjoints

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2122-2 ;

Vu la délibération du 15 décembre 2015,

Considérant que le conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger;
Considérant cependant que ce nombre ne peut pas excéder 30% de l'effectif légal du Conseil municipal;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
après en avoir délibéré, à l'unanimité (deux abstentions),

DECIDE :

Article unique-. La création d'un huitième poste d'adjoint au Maire de la commune nouvelle est approuvée.

4 - Indemnités de fonction des élus

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants;

Vu les arrêtés municipaux portant délégation de fonctions aux adjoints au Maire, aux adjoints délégués, aux conseillers municipaux ayant reçu délégation.

Considérant que les assemblées délibérantes sont tenues de fixer les indemnités de fonctions dans la limite des taux maxima prévus par la loi pour chaque catégorie d'élus,

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal.

Pour l'exercice effectif des fonctions de Maire : *(selon l'importance démographique de la commune)*

Population (habitants) Taux maximal en % de l'indice 1015

Moins de 500 17

De 500 à 999 31

De 1000 à 3 499	43
De 3 500 à 9 999	55
De 10 000 à 19 999	65

Pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints

Population (*habitants*) Taux maximal de l'indice 1015

Moins de 500.....	6,6
De 500 à 999	8,25
De 1 000 à 3 499	16,5
De 3 500 à 9 999	22
De 10 000 à 19 999	27,5

Monsieur le Maire précise qu'en application des dispositions de l'article L 2123-24-1 du code général des collectivités territoriales alinéa II, les conseillers municipaux peuvent percevoir une indemnité de fonction spécifique, laquelle doit toutefois rester dans le cadre de l'enveloppe budgétaire consacrée au Maire et aux adjoints ayant reçu délégation.

En aucun cas l'indemnité versée à un conseiller municipal ne peut dépasser l'indemnité maximale susceptible d'être allouée au Maire de la commune. Cette indemnité s'élève au maximum à 6 % de l'indice brut 1015.

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à la majorité (5 contre, une abstention),

Article premier- Il est alloué, avec effet au 15 décembre 2015, une indemnité de fonction au Maire au taux de 55 % soit un montant mensuel de 2090,81 €. Cette indemnité sera versée mensuellement.

Article deux- Il est alloué, avec effet au 15 décembre 2015, une indemnité de fonction aux adjoints de la commune nouvelle y compris le maire-délégué de Beausse (à l'exception des 10 autres maires-délégués) au taux de 27,5% soit un montant mensuel de 1045,40 €. Cette indemnité sera versée mensuellement.

Article trois- Il est alloué, avec effet au 15 décembre 2015, une indemnité de fonction aux maires-délégués comme suit :

- Maire-délégué de Botz en Mauges : 29,75%
- Maire délégué de Bourgneuf en Mauges : 31%
- Maire délégué de La Chapelle Saint Florent : 29,75%
- Maire-délégué de Le Marillais : 32,88%
- Maire-délégué du Mesnil en Vallée : 43%
- Maire-délégué de Montjean-sur Loire : 38,57%
- Maire-délégué de La Pommeraye : 40,1%
- Maire-délégué de Saint Florent-Le Vieil : 37%
- Maire-délégué de Saint Laurent de la Plaine : 43%
- Maire-délégué de Saint Laurent du Mottay : 31%

Article quatre- Il est alloué, avec effet au 15 décembre 2015, une indemnité de fonction aux adjoints des communes déléguées comme suit :

- Adjoints de la commune déléguée de Beausse : 6,6%
- Adjoints de la commune déléguée de Botz en Mauges : 7,77%
- Adjoints de la commune déléguée de Bourgneuf en Mauges : 6,85%

- Adjoints de la commune déléguée de La Chapelle Saint Florent : 10,68%
- Adjoints de la commune déléguée de La Pommeraye : 18,81% pour 3 adjoints, 11,85% pour 2 adjoints
- Adjoints de la commune déléguée du Marillais : 10,36%
- Adjoints de la commune déléguée du Mesnil en Vallée : 16,5%
- Adjoints de la commune déléguée de Montjean sur Loire : 14,78%
- Adjoints de la commune déléguée de Saint Florent le Vieil : 13,5%
- Adjoints de la commune déléguée de Saint Laurent de la Plaine : 13,2%
- Adjoints de la commune déléguée de Saint Laurent du Mottay : 8,25 %

Article cinq- Il est alloué, avec effet au 15 décembre 2015, une indemnité de fonction aux conseillers municipaux ayant reçu une délégation de fonction du maire-délégués

- Conseillers municipaux ayant reçu une délégation de fonction du maire-délégué de La Chapelle Saint Florent : 5,34%
- Conseillers municipaux ayant reçu une délégation de fonction du maire-délégué de La Pommeraye : 11,85% pour 2 conseillers, 7,9% pour 2 conseillers
- Conseillers municipaux ayant reçu une délégation de fonction du maire-délégué de Montjean sur Loire : 14,78%
- Conseillers municipaux ayant reçu une délégation de fonction du maire-délégué de Saint Florent le Vieil : 6%.
- Conseillers municipaux ayant reçu une délégation de fonction du maire-délégué de Bourgneuf en Mauges : 1,32%

Article six- Il est alloué, avec effet au 15 décembre 2015 une indemnité de fonction aux conseillers délégués des communes de Botz en Mauges et La Chapelle Saint Florent

- Et ce au taux de 0,37 % de l'indice brut 1015 soit un montant annuel de 168,79 € à la date du 15 décembre 2015 pour la commune déléguée de Botz en Mauges. Cette indemnité sera versée en une fois au mois de décembre.
- Et ce au taux de 1% de l'indice brut 1015 soit un montant annuel de 456,12 € à la date du 15 décembre 2015 versée en deux fois (juin et décembre).

Article sept- Le tableau suivant est le récapitulatif de l'ensemble des indemnités mensuelles versées aux élus au regard des articles 1 à 6 :

Fonction commune nouvelle	Fonction commune déléguée	NOM et Prénom	Commune déléguée	Enveloppe d'indemnités	taux	Montant brut
11ème adjoint	Maire-délégué	ALBERT Rémi	Beausse	Commune nouvelle	27,5	1045,40
conseiller municipal	1er adjoint délégué	MALINGE Bernard	Beausse	Commune déléguée	6,6	250,90
conseiller municipal	2ème adjoint délégué	PINARD Xavier	Beausse	Commune déléguée	6,6	250,90
7ème adjoint	Maire-délégué	BORÉ Alain	Botz en Mauges	Commune déléguée	29,75	1130,94
14ème adjoint	1er adjoint délégué	BRIAND Jean-François	Botz en Mauges	Commune nouvelle	27,5	1045,40
conseiller municipal	2ème adjoint délégué	LE GAL Marie	Botz en Mauges	Commune déléguée	7,77	295,37
conseiller municipal	3ème adjoint délégué	PINEAU Pierre-Emmanuel	Botz en Mauges	Commune déléguée	7,77	295,37

conseiller municipal	4ème adjoint délégué	TRICOIRE Gérard	Botz en Mauges	Commune déléguée	7,77	295,37
conseiller municipal	conseiller délégué	BRUNEAU Denis	Botz en Mauges	Commune déléguée	0,37	14,07
conseiller municipal	conseiller délégué	VAILLANT Denis	Botz en Mauges	Commune déléguée	0,37	14,07
conseiller municipal	conseiller délégué	PASQUIER Catherine	Botz en Mauges	Commune déléguée	0,37	14,07
conseiller municipal	conseiller délégué	BRAULT Georges	Botz en Mauges	Commune déléguée	0,37	14,07
conseiller municipal	conseiller délégué	GODARD Marina	Botz en Mauges	Commune déléguée	0,37	14,07
conseiller municipal	conseiller délégué	THARREAU Georges	Botz en Mauges	Commune déléguée	0,37	14,07
conseiller municipal	conseiller délégué	GODARD Evelyne	Botz en Mauges	Commune déléguée	0,37	14,07
conseiller municipal	conseiller délégué	LE FLOCH Lydia	Botz en Mauges	Commune déléguée	0,37	14,07
4ème adjoint	Maire-délégué	RÉTHORÉ Jacques	Bourgneuf en Mauges	Commune déléguée	31	1178,46
conseiller municipal	1er adjoint délégué	BESNARD André	Bourgneuf en Mauges	Commune déléguée	6,85	260,40
conseiller municipal	2ème adjointe déléguée	BUREAU Maurice	Bourgneuf en Mauges	Commune déléguée	6,85	260,40
conseiller municipal	3ème adjoint délégué	PINEAU Dominique	Bourgneuf en Mauges	Commune déléguée	6,85	260,40
conseiller municipal	4ème adjoint délégué	POITEVIN Solenne	Bourgneuf en Mauges	Commune déléguée	6,85	260,40
conseiller municipal	conseiller délégué	BOURIGAULT André	Bourgneuf en Mauges	Commune déléguée	1,32	50,18
Maire	conseiller délégué	BOURGET Jean-Claude	La Chapelle Saint Florent	Commune nouvelle	55	2090,81
12ème adjoint	Maire-délégué	GUERY Jean-Yves	La Chapelle Saint Florent	Commune déléguée	29,75	1130,94
conseiller municipal	1er adjoint délégué	BLAIN Pierre-Yves	La Chapelle Saint Florent	Commune déléguée	10,68	406,00
conseiller municipal	2ème adjoint délégué	GRASSET Céline	La Chapelle Saint Florent	Commune déléguée	10,68	406,00
conseiller municipal	3ème adjoint délégué	PASTRE Franck	La Chapelle Saint Florent	Commune déléguée	10,68	406,00
conseiller municipal	conseiller délégué	BOISDRON Henri	La Chapelle Saint Florent	Commune déléguée	1	38,01
conseiller municipal	conseiller ayant reçu délégation	RETAILLEAU Jean-Paul	La Chapelle Saint Florent	Commune déléguée	5,34	203,00
conseiller municipal	conseiller délégué	BESNARD Monique	La Chapelle Saint Florent	Commune déléguée	1	38,01
conseiller municipal	conseiller délégué	CHAUVIN Luc	La Chapelle Saint Florent	Commune déléguée	1	38,01
conseiller municipal	conseiller délégué	ROBERTON Corinne	La Chapelle Saint Florent	Commune déléguée	1	38,01
conseiller municipal	conseiller délégué	GRIMAUULT Marylène	La Chapelle Saint Florent	Commune déléguée	1	38,01

conseiller municipal	conseiller délégué	AUBERT Séverine	La Chapelle Saint Florent	Commune déléguée	1	38,01
conseiller municipal	conseiller délégué	HAUGOMAT Christine	La Chapelle Saint Florent	Commune déléguée	1	38,01
conseiller municipal	conseiller délégué	BLOUT Marion	La Chapelle Saint Florent	Commune déléguée	1	38,01
6ème adjoint	Maire-délégué	GRIMAUULT André	La Pommeraye	Commune déléguée	40,1	1524,39
2ème adjoint	2ème adjointe déléguée	BRETAULT Jean-Marie	La Pommeraye	Commune nouvelle	27,5	1045,40
17ème adjoint	1er adjoint délégué	ROUSSEAU Valérie	La Pommeraye	Commune nouvelle	27,5	1045,40
conseiller municipal	3ème adjoint délégué	ROULIER Nelly	La Pommeraye	Commune déléguée	18,81	715,06
conseiller municipal	4ème adjoint délégué	FOUCHER Bruno	La Pommeraye	Commune déléguée	18,81	715,06
conseiller municipal	5ème adjoint délégué	CHIRON Marie-Jeanne	La Pommeraye	Commune déléguée	18,81	715,06
conseiller municipal	6ème adjoint délégué	CHAMPION Gérard	La Pommeraye	Commune déléguée	11,85	450,47
conseiller municipal	7ème adjoint délégué	TURGIS Béatrice	La Pommeraye	Commune déléguée	11,85	450,47
conseiller municipal	conseiller ayant reçu délégation	ROULLIER Henri	La Pommeraye	Commune déléguée	11,85	450,47
conseiller municipal	conseiller ayant reçu délégation	MOREAU Louis	La Pommeraye	Commune déléguée	7,9	300,32
conseiller municipal	conseiller ayant reçu délégation	JOLIVET Jean-Claude	La Pommeraye	Commune déléguée	7,9	300,32
conseiller municipal	conseiller ayant reçu délégation	BORDIER François	La Pommeraye	Commune déléguée	11,85	450,47
10ème adjoint	Maire-délégué	BORE Christian	Le Marillais	Commune déléguée	32,88	1249,92
conseiller municipal	1er adjoint délégué	GARCIAU Gabriel	Le Marillais	Commune déléguée	10,36	393,83
conseiller municipal	2ème adjointe déléguée	GABORY Gaétane	Le Marillais	Commune déléguée	10,36	393,83
conseiller municipal	3ème adjoint délégué	AUVRAY Dominique	Le Marillais	Commune déléguée	10,36	393,83
conseiller municipal	4ème adjoint délégué	CHAULOUX Huguette	Le Marillais	Commune déléguée	10,36	393,83
8ème adjoint	Maire-délégué	PITON Gilles	Le Mesnil en Vallée	Commune déléguée	43	1634,63
15ème adjoint	1er adjoint délégué	BOULET-GERCOURT Maryse	Le Mesnil en Vallée	Commune nouvelle	27,5	1045,40
conseiller municipal	2ème adjointe déléguée	DELANOUE Serge	Le Mesnil en Vallée	Commune déléguée	16,5	627,24
conseiller municipal	3ème adjoint délégué	MENARD Véronique	Le Mesnil en Vallée	Commune déléguée	16,5	627,24
9ème adjoint	Maire-délégué	MAILLET Christian	Montjean sur Loire	Commune déléguée	38,57	1466,23

13ème adjoint	2ème adjointe déléguée	EL CHAMMAS Leïla	Montjean sur Loire	Commune déléguée	27,5	1045,40
conseiller municipal	1er adjoint délégué	BELLANGER Jean-Claude	Montjean sur Loire	Commune déléguée	14,78	561,86
conseiller municipal	3ème adjoint délégué	ROCHARD Bruno	Montjean sur Loire	Commune déléguée	14,78	561,86
conseiller municipal	5ème adjoint délégué	DELAUNAY Jean-Marie	Montjean sur Loire	Commune déléguée	14,78	561,86
conseiller municipal	6ème adjoint délégué	DUPIED Claudie	Montjean sur Loire	Commune déléguée	14,78	561,86
conseiller municipal	conseiller ayant reçu délégation	CAUMEL Thierry	Montjean sur Loire	Commune déléguée	14,78	561,86
conseiller municipal	conseiller ayant reçu délégation	WAGNER Éric	Montjean sur Loire	Commune déléguée	14,78	561,86
1er adjoint	Maire-délégué	RETAILLEAU Andre	Saint Florent le Vieil	Commune déléguée	37	1406,54
16ème adjoint	3ème adjoint délégué	JOLIVET Christophe	Saint Florent le Vieil	Commune nouvelle	27,5	1045,40
conseiller municipal	1er adjoint délégué	SPIESSER Pierre	Saint Florent le Vieil	Commune déléguée	13,5	513,20
conseiller municipal	2ème adjointe déléguée	BOISELIER Valérie	Saint Florent le Vieil	Commune déléguée	13,5	513,20
conseiller municipal	4ème adjoint délégué	GOUPIL Vanessa	Saint Florent le Vieil	Commune déléguée	13,5	513,20
conseiller municipal	5ème adjoint délégué	NEAU Michel	Saint Florent le Vieil	Commune déléguée	13,5	513,20
conseiller municipal	6ème adjoint délégué	ANTIER Nelly	Saint Florent le Vieil	Commune déléguée	13,5	513,20
conseiller municipal	conseiller ayant reçu délégation	THIBAUT Jean-René	Saint Florent le Vieil	Commune déléguée	6	228,09
conseiller municipal	conseiller ayant reçu délégation	LIBEAUT Bernard	Saint Florent le Vieil	Commune déléguée	6	228,09
conseiller municipal	conseiller ayant reçu délégation	FILLON Françoise	Saint Florent le Vieil	Commune déléguée	6	228,09
conseiller municipal	conseiller ayant reçu délégation	BOISTAULT Anne	Saint Florent le Vieil	Commune déléguée	6	228,09
3ème adjoint	Maire-délégué	VERGER Anne	Saint Laurent de la Plaine	Commune déléguée	43	1634,63
18ème adjoint	5ème adjoint délégué	ANGELO Igor	Saint Laurent de la Plaine	Commune nouvelle	27,5	1045,40
conseiller municipal	1er adjoint délégué	LHOMMEAU Lionel	Saint Laurent de la Plaine	Commune déléguée	13,2	501,79
conseiller municipal	2ème adjointe déléguée	BILLOT Gabrielle	Saint Laurent de la Plaine	Commune déléguée	13,2	501,79
conseiller municipal	3ème adjoint délégué	GALLET Stéphane	Saint Laurent de la Plaine	Commune déléguée	13,2	501,79
conseiller municipal	4ème adjoint délégué	RIMAJOU Colette	Saint Laurent de la Plaine	Commune déléguée	13,2	501,79
5ème adjoint	Maire-délégué	PINEAU Danielle	Saint Laurent du Mottay	Commune déléguée	31	1178,46
conseiller municipal	1er adjoint délégué	BOISTAULT Robert	Saint Laurent du Mottay	Commune déléguée	8,25	313,62

conseiller municipal	2ème adjoint délégué	AUDUSSEAU Alain	Saint Laurent du Mottay	Commune déléguée	8,25	313,62
conseiller municipal	3ème adjoint délégué	BENOIST Yannick	Saint Laurent du Mottay	Commune déléguée	8,25	313,62
conseiller municipal	4ème adjoint délégué	GUENEC Séverine	Saint Laurent du Mottay	Commune déléguée	8,25	313,62

5 - Subvention à Familles Rurales pour la restauration scolaire de la commune déléguée de Botz-en-Mauges

Le conseil municipal,

Considérant la réalisation du service de restauration scolaire par l'association Familles Rurales pour la commune déléguée de Botz-en-Mauges,
Considérant l'urgence du financement pour 2016,

Après en avoir délibéré, à la majorité (un vote contre),

DECIDE :

Article unique- L'octroi d'une subvention de 4950 € (0,90€ x 5500 repas) à Familles Rurales pour le service de restauration scolaire de la commune déléguée de Botz-en-Mauges est approuvé.

Administration générale

6 - Choix du lieu des réunions du conseil municipal

Le conseil municipal,

Considérant la création de la commune nouvelle de Mauges-sur-Loire le 15 décembre 2015, et eu égard à l'effectif du Conseil municipal sur la période 2016-2020 qui est supérieur à l'effectif de chacune des salles pré-existantes de Conseil municipal des onze communes historiques.

Considérant que le Conseil municipal s'est réuni Salle Pomméria du centre socio-culturel de la Girauderie à La Pommeraye lors des conseils municipaux du 15 décembre, 21 décembre et 18 janvier,
Considérant que la salle du centre culturel à Montjean-sur-Loire est plus adaptée pour les réunions du Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à la majorité (un vote contre),

DECIDE :

Article unique- Le lieu des réunions du Conseil municipal sur la période allant de février 2016 jusqu'au prochain renouvellement des élus : centre culturel sur la commune déléguée de Montjean-sur-Loire, rue d'Anjou, est approuvé.

7 - Composition des commissions municipales

Sur proposition des conseils délégués,

Le Conseil municipal est invité à :

➤ Approuver la composition des commissions municipales comme suit :

CCAS

9 - Composition des membres élus du CCAS

En application des articles R 123-7 et suivants du code de l'action sociale et des familles, le Maire expose que la moitié des membres du conseil d'administration du CCAS sont élus par le Conseil municipal au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel. Chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste, même incomplète. Les sièges sont attribués d'après l'ordre de présentation des candidats sur chaque liste.

Il précise qu'il est attribué à chaque liste autant de sièges que le nombre de voix recueillies par elle contient un nombre entier de fois le quotient électoral, celui-ci étant obtenu en divisant le nombre des suffrages exprimés par celui des sièges à pourvoir.

Si tous les sièges ne sont pas pourvus, les sièges restants sont donnés aux listes ayant obtenu les plus grands restes, le reste étant le nombre des suffrages non utilisés pour l'attribution des sièges au quotient. Lorsqu'une liste a obtenu un nombre de voix inférieur au quotient, ce nombre de voix tient lieu de reste. Si plusieurs listes ont le même reste, le ou les sièges restant à pourvoir reviennent à la liste ou aux listes qui ont obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège revient au candidat le plus âgé.

Enfin, si le nombre de candidats figurant sur une liste est inférieur au nombre de sièges qui reviennent à cette liste, le ou les sièges non pourvus le sont par les autres listes.

Le Maire rappelle qu'il est président de droit du CCAS et qu'il ne peut être élu sur une liste. La délibération du Conseil municipal en date 15 décembre 2015 a décidé de fixer à 8, le nombre de membres élus par le Conseil municipal au conseil d'administration du CCAS.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil municipal procède à l'élection de ses représentants au conseil d'administration. Les listes de candidats suivantes ont été présentées par des conseillers municipaux :

Liste 1 :

Leïla EL CHAMMAS

Pierre PSIESSER

Marie-Jeanne CHIRON

Gabrielle BILLOT

Jean-Paul RETAILLEAU

Danielle PINEAU

Huguette CHAULOUX

Véronique MENARD

Le dépouillement du vote, qui s'est déroulé au scrutin secret, a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :157

À déduire (*bulletins blancs ou nuls*) : 8

Nombre de suffrages exprimés : 149

Ont obtenu :

Désignation des listes	Nombre de voix obtenues	Nombre de sièges attribués au quotient	Reste	Nombre de sièges attribués au plus fort reste
Liste 1	149	8	0	

Ont été proclamés membres du conseil d'administration :

Leila EL CHAMMAS

Pierre PSIESSER

Marie-Jeanne CHIRON

Gabrielle BILLOT

Jean-Paul RETAILLEAU

Danielle PINEAU

Huguette CHAULOUX

Véronique MENARD

Bâtiments

10 - Cession de l'immeuble situé route du Marillais sur la commune déléguée de Saint-Florent-le-Vieil

Le Conseil municipal,

Sur proposition du conseil délégué de Saint Florent le Vieil,

Après en avoir délibéré à l'unanimité (4 abstentions),

DECIDE :

Article premier-. La cession d'une partie de l'immeuble situé route du Marillais sur la commune déléguée de Saint-Florent-le-Vieil, cadastré AH 363. La partie de l'immeuble comprend : entrée, séjour cheminée, salon, cuisine, 4 chambres et 2 salles de bain à l'étage, véranda, bureau, chaufferie et jardin avec puit, petit atelier avec grenier au-dessus pour un montant de 60 000 € à Monsieur et Madame RANNOU Yann et Virginie, est approuvée.

Article deux-. Les frais de bornage sont à la charge de la commune de Mauges-sur-Loire,

Article trois-. Les frais notariés sont à la charge de l'acquéreur.

Travaux

11 - Projet d'aménagement de sécurité routière sur la commune déléguée de Saint-Laurent-du-Mottay : demande de subvention dans le cadre de l'appel à projets du plan départemental d'actions de sécurité routière 2016

Dans le cadre de l'appel à projets du plan départemental d'actions de sécurité routière 2016, la commune déléguée de Saint-Laurent-du-Mottay souhaite réaliser un aménagement de sécurité rue Florence Longerye. La commune déléguée de Saint-Laurent-du-Mottay a bénéficié d'un accompagnement du Département de Maine et Loire pour ce projet qui concerne la RD 222.

En effet, les riverains se sont plaints de vitesses élevées et d'un manque de visibilité en sortie de parcelle sur ce secteur. Une étude de comptage confirme une vitesse excessive constatée 15 à 19km pour les véhicules légers et de 16km/h pour les poids lourds.

Considérant que le plan départemental d'actions de sécurité routière 2016 a notamment pour thématique transversale la vitesse,

Considérant que le projet d'aménagement de sécurité proposé vise à réduire la vitesse,

Le Conseil municipal,

Sur proposition du conseil délégué de Saint Laurent du Mottay,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

Article premier- Le projet d'aménagement de sécurité rue Florence Longerye sur la commune déléguée de Saint-Laurent-du-Mottay pour limiter la vitesse, est approuvé.

Article deux- Le plan de financement est approuvé comme suit :

Dépenses HT		Recettes	
Travaux d'aménagement de sécurité de la rue Florence Longerye	11 177 €	Appel à projets plan départemental d'actions de sécurité routière	2 446,60 €
Signalisation	1 055 €	Autofinancement	9 785,40 €
TOTAL	12 232 €	TOTAL	12 232 €

Article trois- Une subvention à hauteur de 20% au titre de l'appel à projets du plan départemental d'actions de sécurité routière 2016 soit : 2446,60 € est sollicitée.

12 - Projet d'aménagement de sécurité routière sur la commune déléguée de La Chapelle-Saint-Florent : demande de subvention dans le cadre de l'appel à projets du plan départemental d'actions de sécurité routière 2016

Dans le cadre de l'appel à projets du plan départemental d'actions de sécurité routière 2016, la commune déléguée de La Chapelle-Saint-Florent souhaite réaliser un aménagement de sécurité à côté du Moulin de l'Epinay.

Le conseil municipal,

Sur proposition du conseil délégué de La Chapelle-Saint-Florent,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (une abstention),

DECIDE :

Article premier-. Le projet d'aménagement de sécurité à côté du moulin de l'Epinay sur la commune déléguée de La Chapelle-Saint-Florent est approuvé.

Article deux-. Le plan de financement est approuvé comme suit :

Dépenses HT		Recettes	
Travaux de création d'un parking	20 000 €	Appel à projets plan départemental d'actions de sécurité routière	4 000 €
		Autofinancement	16 000 €
TOTAL	20 000 €	TOTAL	20 000 €

Article trois-. Une subvention est sollicitée à hauteur de 20% au titre de l'appel à projets du plan départemental d'actions de sécurité routière 2016 soit : 4 000 €.

13 - Extension de l'éclairage public de la commune déléguée de Montjean-sur-Loire : versement d'un fonds de concours au SIEMML

Le conseil municipal,

Vu l'article L.5212-26 du CGCT,

Vu la délibération du comité syndical du SIEMML en date du 16 juin 2015 décidant les conditions de mise en œuvre en place des fonds de concours,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

Article premier-. Un fonds de concours de 75% au profit du SIEMML pour l'opération d'extension de l'éclairage public pour le parking de l'école de musique sur la commune déléguée de Montjean-sur-Loire est approuvé comme suit :

Montant de la dépense :	20 733,53 € HT
Taux du fonds de concours :	75 %
Montant du fonds de concours à verser au SIEMML :	15 550,15 € HT

Les modalités de versement du fonds de concours seront conformes aux dispositions du règlement financier arrêté par le SIEMML le 16 juin 2015.

Article deux-. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article trois- Le Maire de la commune de Mauges-sur-Loire, le comptable de la commune de Mauges-sur-Loire, le président du SIEMML sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

14 - Rénovation de l'éclairage public sur la commune déléguée de la Chapelle-Saint-Florent : versement d'un fonds de concours au SIEMML

Le Conseil municipal,

Vu l'article L.5212-26 du CGCT,

Vu la délibération du comité syndical du SIEMML en date du 10 novembre 2015 décidant les conditions de mise en place des fonds de concours,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

Article premier-. Verser un fonds de concours de 50% au profit du SIEMML pour la rénovation de l'éclairage public de la commune déléguée de La Chapelle Saint Florent comme suit :

Montant de la dépense : 8 187,87 € HT

Taux du fonds de concours : 50%

Montant du fonds de concours à verser au SIEMML : 4 093,94 €

Les modalités de versement du fonds de concours seront conformes aux dispositions du règlement financier arrêté par le SIEMML le 16 juin 2015.

➤ La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

➤ Le Maire de la commune de Mauges-sur-Loire, le comptable de la commune de Mauges-sur-Loire, le président du SIEMML sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Ressources humaines

15 - Adhésion au comité des œuvres sociales de Maine et Loire

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il existe au plan départemental, un Comité d'œuvres sociales (le COS49) du personnel des collectivités territoriales, ouvert à l'ensemble des communes et de leurs établissements. Le COS 49 a pour objet de favoriser principalement l'action sociale, c'est une association (loi 1901), qui a pour mission d'apporter une aide matérielle et morale aux agents et aux familles des agents des collectivités locales et établissements publics adhérant à l'association.

Les collectivités qui forment la commune nouvelle de Mauges-sur-Loire sont aujourd'hui adhérentes au COS49 pour l'ensemble de leurs agents. Afin de continuer à bénéficier des prestations 2016 du COS et du CNAS, il est nécessaire de renouveler l'adhésion.

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

Article premier-. L'adhésion de la commune nouvelle de Mauges-sur Loire au Comité Œuvres Sociales du Maine et Loire à compter du 1^{er} janvier 2016 est approuvée.

Article deux-. La part contributive liée à l'adhésion est acceptée.

Article trois-. Il est précisé que les crédits nécessaires au paiement de la cotisation seront prévus chaque année au budget de la commune de Mauges-sur-Loire.

Intercommunalité

16 - Mauges-Communauté :

A- Commission d'Appel d'Offres

Par suite de la création de Mauges Communauté au 1^{er} janvier 2016, il convient de désigner un conseiller communautaire qui siègera en tant que titulaire à la Commission d'Appel d'Offres et un conseiller communautaire qui siègera en tant que suppléant.

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

Article premier-. Monsieur BOURGET Jean-Claude, conseiller communautaire, est désigné pour siéger à la commission d'Appel d'Offres en tant que titulaire,

Article deux-. Désigner Mme/BOISELLIER Valérie conseillère communautaire, est désignée pour siéger à la commission d'Appel d'Offres en tant que suppléant.

B- Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées

Par suite de la création de Mauges Communauté au 1^{er} janvier 2016, il convient de désigner trois conseillers municipaux pour siéger à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

Article unique-. Les élus pour siéger à la commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de Mauges Communauté sont désignés comme suit :

Nom-prénom
BOISELLIER Valérie
PITON Gilles
PINEAU Danielle

C- Comité de pilotage Contrat Local de Santé

Par suite de la création de Mauges Communauté au 1^{er} janvier 2016, il convient de désigner un conseiller municipal pour siéger au comité de pilotage du Contrat Local de Santé.

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

Article unique-. Monsieur Pierre SPIESSER est désigné pour siéger au Comité de pilotage du Contrat Local de Santé de Mauges Communauté.

17 - Convention de gestion de l'eau avec Mauges-Communauté

Suite à la création de Mauges Communauté à compter du 1^{er} janvier 2016 et à la prise de la compétence eau, cette dernière souhaite confier à la commune de mauges-sur-Loire, la gestion de la régie de l'eau de la commune déléguée de Saint Florent le Vieil, en attendant l'adhésion au syndicat des eaux de Loire le 1^{er} janvier 2017,

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

Article unique-. La convention de gestion de l'eau pour une partie de la commune déléguée de Saint-Florent-Le-Vieil avec Mauges Communauté à compter du 1^{er} janvier 2016 pour une durée d'un an telle que qu'annexée à la présente délibération.

***** Questions diverses *****

Désignation des représentants au Syndicat des eaux de Loire

Monsieur le Maire indique que pour représenter Mauges-sur-Loire au Syndicat des Eaux de Loire, les membres suivant sont désignés :

Titulaire	Jean-Claude Bellanger
Titulaire	Henri Roullier
Suppléant	Philippe Launay

Information : Budget Eau et assainissement de la commune déléguée de Saint-Florent-le-Vieil : constat de la reprise d'excédent d'investissement

Considérant la demande de la commune déléguée de Saint-Florent-le-Vieil en date du 17 mars 2014 pour une reprise de l'excédent d'investissement en section de fonctionnement pour le budget eau et assainissement,

Vu l'accord de la DGFIP pour cette reprise en date du 24 décembre 2015 pour un montant maximum de 368 427,41 €,

Il y aura une reprise à approuver à titre dérogatoire et exceptionnel de l'excédent d'investissement du budget eau/assainissement de la commune déléguée de Saint-Florent-le-Vieil en section de fonctionnement pour un montant maximum de 368 427,41 €.

Prochaines commissions :

Commission urbanisme : 27 janvier 2016 à 20h30 au Bâtiment La Lande à Saint Florent le Vieil

Commission sport : 28 janvier 2016 à 20h30 au Mesnil en Vallée

Commission équipements : 3 février 2016 à 20h30 au Mesnil en Vallée

Commission communication : 25 janvier 2016 à 20h30 à Saint Laurent de La Plaine

Commission social – santé : 1^{er} février 2016 à 20h30 à Montjean-sur-Loire

Commission culture : 2 février 2016 à saint Florent le Vieil

Commission enfance jeunesse : 23 février à 20h30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.

Le secrétaire de séance

Rémi ALBERT



Le Maire

Jean-Claude BOURGET

